

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

RÈGLEMENT No 10-04

nommé : "Modification au règlement numéro 177-01 – Règlement de zonage"

«MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 177-01 – AJOUTANT LA CLASSE D'USAGE C-5 – COMMERCE LOURD - DANS LA ZONE 18»

CONSIDÉRANT QUE ce conseil juge à propos et d'intérêt public de modifier le règlement de zonage 177-01 afin d'ajouter la classe d'usage C-5 – Commerce lourd dans la zone no. 18;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Garry Dagenais
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE le Conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 :

Le plan de zonage PZ-01 du Règlement de zonage numéro 177-01 est modifié pour ajouter à la classe d'usage C-5 – Commerce lourd dans zone no. 18

La grille des spécifications du Règlement de zonage numéro 177-01, est modifié pour ajouter la classe d'usage C-5 à la zone 18.

ARTICLE 2 :

Le règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

DONNÉ À PONTIAC (QUÉBEC), ce *vingt-sixième* jour de janvier de l'année *deux milles cinq*.

Sylvain Bertrand
Secrétaire-trésorier